

projet de loi sur sa réorganisation, je veux lui dire aujourd'hui qu'il le sait et qu'il ferait mieux, tout d'abord, de le fractionner, afin de pouvoir appliquer rapidement certaines mesures comme celles qui touchent l'environnement, car les autres questions demanderont bien du temps, je le crains.

**M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Je suis heureux de répondre à mon ami, l'honorable représentant de Halifax-Est Hants (M. McCleave). Ses propos finals constituent peut-être la meilleure raison qui milite en faveur de l'adoption du projet de loi dans les plus brefs délais, car il présente le dilemme consistant à vouloir hâter les travaux de la Chambre en vue de mettre sur pied les rouages de gouvernement qui nous permettraient de nous occuper de ces questions très importantes. Et pourtant, les travaux de la Chambre sont longuement entravés par des questions de détail. On a déjà fait mention du ministère du Logement et des Affaires urbaines, et chacun se rend compte qu'il constitue, avec le ministère des Sciences, une question prioritaire pour le gouvernement. Comme l'a dit le ministre sans portefeuille chargé du logement (M. Andras), la création d'un département devant s'occuper de la situation de la femme est une autre priorité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Danson:** Mais le bill lui-même assure en effet cette souplesse dans l'action. Toutefois, comme le député l'a mentionné, il faut se demander quelle durée nous pouvons donner à ce débat tout en permettant à la Chambre de poursuivre ses travaux; compte tenu des mesures à étudier, quelle durée donner au débat pour permettre à tous les points de vue de s'exprimer de part et d'autres de la Chambre. Le bill permet au gouvernement d'agir sans avoir à présenter un nouveau bill sur la réorganisation chaque fois qu'il apparaît souhaitable de créer de nouveaux départements. Le concept des départements comme groupes chargés d'élaborer des principes directeurs, afin d'éviter de créer une bureaucratie trop lourde et de permettre des recherches et des études dans des domaines qui nous concernent tous, n'est pas contesté. Mais il est impossible de préciser à l'heure actuelle quels autres départements il pourrait y avoir, si en fait on en créait d'autres.

En ce moment, notre objectif c'est la souplesse. Les trois départements mentionnés constituent de grandes priorités pour nous tous, surtout pour les députés de Halifax-East Hants (M. McCleave), de Vancouver Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) et d'autres qui s'intéressent à ces trois problèmes vitaux pour le Canada.

#### LES FINANCES—LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

**M. Lorne Nysirom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, le 8 mars, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Benson) à propos des modalités de remboursement des prêts aux étudiants. Je lui ai demandé:

Comme le chômage chez les étudiants est et sera élevé, le ministre songe-t-il à modifier les règlements sur les prêts aux étudiants, afin que ceux-ci n'aient pas à commencer à rembourser les prêts avant six mois après avoir obtenu un emploi, plutôt que six mois après avoir terminé leurs études, comme ils doivent le faire actuellement?

Le ministre des Finances a répondu:

Monsieur l'Orateur, ces questions font chaque année l'objet de consultations entre les provinces et nous-mêmes. Bien sûr, mon honorable ami sait que, dans des circonstances spéciales, les institutions font en sorte que le remboursement d'un prêt soit différé jusqu'à ce que l'étudiant occupe un emploi. A vrai dire, la période de remboursement peut se prolonger jusqu'à dix ans; la date du début des versements sera fixée suivant diverses modalités par l'institution de prêt.

Un ou deux étudiants m'ont fait part de leur inquiétude au sujet de la possibilité de se trouver un emploi après avoir terminé leurs études. Comme vous le savez, de nombreux étudiants, non seulement ceux qui ont un baccalauréat ès arts, mais aussi une maîtrise et même un doctorat, sont incapables de se trouver un emploi. Un grand nombre d'entre eux ont contracté des emprunts très élevés. Le problème concerne également ceux qui n'obtiendront pas leur diplôme universitaire, qui, pour une raison ou pour une autre, ont abandonné leurs études. Peut-être n'avaient-ils pas l'argent nécessaire pour financer leur formation universitaire. De toute façon, monsieur l'Orateur, ces étudiants s'inquiètent du remboursement des prêts aux étudiants.

Bien entendu, tous les étudiants veulent rembourser leurs prêts le plus tôt possible, mais un bon nombre d'entre eux n'arrivent pas à se trouver d'emploi. S'ils sont incapables d'en arriver à une entente avec leur banque ou l'institution de prêt, ils se trouvent vraiment coincés. Au dire du ministre des Finances, il y a moyen de conclure des arrangements spéciaux avec les institutions de prêt. J'aimerais qu'une telle disposition figure aux règlements afin qu'un étudiant incapable de trouver un emploi ne soit pas obligé de commencer à rembourser son prêt.

Une autre chose m'a été signalée: si une institution de prêt autorise un ajournement des paiements jusqu'à ce que l'étudiant ait trouvé du travail, celui-ci ne peut obtenir les privilèges qui lui avaient été accordés primitivement quant à l'intérêt du prêt. Si le gouvernement songe vraiment à modifier les règlements, il devrait tenir compte également de la question de l'intérêt sur les prêts aux étudiants.

Si cette question est à l'ordre du jour actuellement, c'est que le chômage est considérable au Canada. Je n'ai pas l'intention d'engager le débat là-dessus, sauf pour dire que le taux de chômage chez nous est peut-être le plus élevé de tout le monde industriel. Environ 8.1 p. 100 de notre population active est sans travail. Au dire du gouvernement, ce chiffre va s'augmenter cet été de 1.8 million d'étudiants des écoles secondaires, des universités, des écoles post-universitaires. Ces jeunes vont avoir beaucoup de mal à se trouver un emploi. Même les étudiants mis à part, les jeunes du Canada portent le fardeau de la crise du chômage, car près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire étudie sérieusement ce soir cette infime modification aux règlements des prêts aux étudiants qui aiderait ceux qui ne trouveront pas de travail cet été et surtout ceux qui ne pourront pas en trouver à la fin de leurs études universitaires. Je sais que ce ne serait qu'un très petit pas en avant mais ce serait mieux que rien.